

Le concours d'éloquence fête ses 10 ans !

Pionnière il y a 10 ans, la Métropole Rouen Normandie lançait avec ses partenaires, un événement inédit : le concours d'éloquence. Réservé aux élèves des classes de seconde fréquentant les 30 lycées du territoire, c'est devenu un événement incontournable au fil des années ayant pour volonté de valoriser cet art oratoire. Pour cette 10^{ème} édition, les lycéens sont invités à s'inscrire dès à présent auprès de leur lycée et ce jusqu'au 27 février. Offrant une tribune d'expression originale, de plus en plus de lycéens participent toutes filières confondues, qu'elles soient générale, technologique ou professionnelle. En 9 ans, plus de 477 élèves de 21 établissements du territoire se sont présentés et 27 ont été lauréats.

Un concours qui valorise la prise de parole

Ce concours vise à primer l'éloquence des jeunes du territoire, il est proposé aux élèves comme un outil pédagogique pour la prise de parole en public.

Le concours utilise comme toile de fond une citation sur un sujet qui intéresse les jeunes en lien avec l'actualité. C'est un éveil à la citoyenneté.

Les candidats sont évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères. Toute note inférieure à dix est éliminatoire pour la phase suivante.



La façon de s'exprimer : 11 points de l'évaluation

Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité de convaincre, le vocabulaire employé et la capacité à se détacher du support écrit.

Le fond : 6 points de l'évaluation

Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.

La présentation : 3 points de l'évaluation

Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Les modalités du concours

La sélection des candidats du concours d'éloquence se fait en trois phases :

Première phase : Appel à proposition des candidats

Les élèves désireux de concourir doivent faire acte de candidature auprès de leur établissement au moyen d'une fiche d'inscription téléchargeable sur le site internet de la Métropole - www.metropole-rouen-normandie.fr.

Deuxième phase : Jurys intermédiaires

Lors de cette phase, un maximum de 80 candidats sélectionnés devront faire face au jury pour un exposé, préparé à l'avance, limité à 6 - 8 minutes. La citation retenue cette année est une phrase de Marcel Proust

« Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs »

Marcel PROUST *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* - 1918



L'exposé des candidats sera présenté devant le jury, organisé par la Métropole et ses partenaires, qui procèdera à la sélection d'un maximum de 16 candidats pour cette deuxième phase.

Ce jury est composé d'un représentant de la Métropole, d'un représentant de la Région Normandie, d'un représentant du Rectorat de l'Académie de Rouen, d'un chef d'établissement, d'un professeur des lycées, d'un avocat et d'un représentant de Nutriset. Il se réunira en trois sessions, les mercredis 20 mars, 27 mars et 3 avril.

Troisième phase : Jury final

Pour cette sélection, chaque candidat prépare à l'avance un exposé de 6 - 8 minutes maximum. Cette année ce sera une phrase de Victor Hugo, tirée des *Misérables*. Elle visera à déterminer les lauréats du concours.

« Rien n'est stupide comme vaincre, la vraie gloire est convaincre. »

Victor HUGO *Les Misérables* - 1862

Composition du jury final

Le jury final se réunira le 22 mai pour désigner les lauréats de cette 10^e édition.



Photo d'illustration - Jury 2018 ©MRN/AA

Ce jury est composé de 10 personnalités :

- Le Président de la Métropole ou son représentant ;
- Le Recteur de l'Académie de Rouen ou son représentant ;
- Le Président de la Région Normandie ou son représentant ;
- Un élu de la Métropole ;
- Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Rouen ou un autre avocat désigné par celui-ci ;
- Le Délégué Régional du Groupe La Poste ou son représentant ;
- Une personnalité qualifiée ;
- Un professeur des Universités (lettres) ;
- Un proviseur ou un professeur des lycées ;
- Un représentant de Nutriset.

Le jury délibère sur la base de l'audition des candidats et au vu des critères d'évaluation. Il sélectionnera au maximum 3 lauréats :

- 1 pour la filière générale ;
- 1 pour les filières technologique et professionnelle ;
- 1 prix « spécial du jury ».



Lauréats 2018 ©MRN/AA

Les prix attribués aux participants et lauréats

À l'issue de la deuxième phase, les candidats admis à se présenter à la phase finale bénéficieront de deux places de cinémas et d'invitations pour des événements ou des manifestations proposées dans les équipements métropolitains.

Les trois lauréats du concours d'éloquence recevront :

- Un trophée ;
- Un prix pour l'établissement d'un montant de 2 500 € permettant à celui-ci de s'équiper d'un outil à visée pédagogique ;
- Un prix en chèques cadeaux pour chaque lauréat d'un montant de 350 € ;
- Un objet cadeau offert par chacun des partenaires de la Métropole.

Dans l'hypothèse où plus d'un lauréat relève du même lycée, l'établissement recevra une seule fois le prix lui permettant de s'équiper de l'outil pédagogique.

En chiffres

21 lycées ont déjà participé
477 élèves en 9 éditions
27 lauréats

Contact

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr



Le concours d'éloquence fête ses 10 ans !

Pionnière il y a 10 ans, la Métropole Rouen Normandie lançait avec ses partenaires, un événement inédit : le concours d'éloquence. Réservé aux élèves des classes de seconde fréquentant les 30 lycées du territoire, c'est devenu un événement incontournable au fil des années ayant pour volonté de valoriser cet art oratoire. Pour cette 10^{ème} édition, les lycéens sont invités à s'inscrire dès à présent auprès de leur lycée et ce jusqu'au 27 février. Offrant une tribune d'expression originale, de plus en plus de lycéens participent toutes filières confondues, qu'elles soient générale, technologique ou professionnelle. En 9 ans, plus de 477 élèves de 21 établissements du territoire se sont présentés et 27 ont été lauréats.

Un concours qui valorise la prise de parole

Ce concours vise à primer l'éloquence des jeunes du territoire, il est proposé aux élèves comme un outil pédagogique pour la prise de parole en public.

Le concours utilise comme toile de fond une citation sur un sujet qui intéresse les jeunes en lien avec l'actualité. C'est un éveil à la citoyenneté.

Les candidats sont évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères. Toute note inférieure à dix est éliminatoire pour la phase suivante.



La façon de s'exprimer : 11 points de l'évaluation

Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité de convaincre, le vocabulaire employé et la capacité à se détacher du support écrit.

Le fond : 6 points de l'évaluation

Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.

La présentation : 3 points de l'évaluation

Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Les modalités du concours

La sélection des candidats du concours d'éloquence se fait en trois phases :

Première phase : Appel à proposition des candidats

Les élèves désireux de concourir doivent faire acte de candidature auprès de leur établissement au moyen d'une fiche d'inscription téléchargeable sur le site internet de la Métropole - www.metropole-rouen-normandie.fr.

Deuxième phase : Jurys intermédiaires

Lors de cette phase, un maximum de 80 candidats sélectionnés devront faire face au jury pour un exposé, préparé à l'avance, limité à 6 - 8 minutes. La citation retenue cette année est une phrase de Marcel Proust

« Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs »

Marcel PROUST *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* - 1918



L'exposé des candidats sera présenté devant le jury, organisé par la Métropole et ses partenaires, qui procèdera à la sélection d'un maximum de 16 candidats pour cette deuxième phase.

Ce jury est composé d'un représentant de la Métropole, d'un représentant de la Région Normandie, d'un représentant du Rectorat de l'Académie de Rouen, d'un chef d'établissement, d'un professeur des lycées, d'un avocat et d'un représentant de Nutriset. Il se réunira en trois sessions, les mercredis 20 mars, 27 mars et 3 avril.

Troisième phase : Jury final

Pour cette sélection, chaque candidat prépare à l'avance un exposé de 6 - 8 minutes maximum. Cette année ce sera une phrase de Victor Hugo, tirée des *Misérables*. Elle visera à déterminer les lauréats du concours.

« Rien n'est stupide comme vaincre, la vraie gloire est convaincre. »

Victor HUGO *Les Misérables* - 1862

Composition du jury final

Le jury final se réunira le 22 mai pour désigner les lauréats de cette 10^e édition.



Photo d'illustration - Jury 2018 ©MRN/AA

Ce jury est composé de 10 personnalités :

- Le Président de la Métropole ou son représentant ;
- Le Recteur de l'Académie de Rouen ou son représentant ;
- Le Président de la Région Normandie ou son représentant ;
- Un élu de la Métropole ;
- Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Rouen ou un autre avocat désigné par celui-ci ;
- Le Délégué Régional du Groupe La Poste ou son représentant ;
- Une personnalité qualifiée ;
- Un professeur des Universités (lettres) ;
- Un proviseur ou un professeur des lycées ;
- Un représentant de Nutriset.

Le jury délibère sur la base de l'audition des candidats et au vu des critères d'évaluation. Il sélectionnera au maximum 3 lauréats :

- 1 pour la filière générale ;
- 1 pour les filières technologique et professionnelle ;
- 1 prix « spécial du jury ».



Lauréats 2018 ©MRN/AA

Les prix attribués aux participants et lauréats

À l'issue de la deuxième phase, les candidats admis à se présenter à la phase finale bénéficieront de deux places de cinémas et d'invitations pour des événements ou des manifestations proposées dans les équipements métropolitains.

Les trois lauréats du concours d'éloquence recevront :

- Un trophée ;
- Un prix pour l'établissement d'un montant de 2 500 € permettant à celui-ci de s'équiper d'un outil à visée pédagogique ;
- Un prix en chèques cadeaux pour chaque lauréat d'un montant de 350 € ;
- Un objet cadeau offert par chacun des partenaires de la Métropole.

Dans l'hypothèse où plus d'un lauréat relève du même lycée, l'établissement recevra une seule fois le prix lui permettant de s'équiper de l'outil pédagogique.

En chiffres

21 lycées ont déjà participé
477 élèves en 9 éditions
27 lauréats

Contact

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr



Le concours d'éloquence fête ses 10 ans !

Pionnière il y a 10 ans, la Métropole Rouen Normandie lançait avec ses partenaires, un événement inédit : le concours d'éloquence. Réservé aux élèves des classes de seconde fréquentant les 30 lycées du territoire, c'est devenu un événement incontournable au fil des années ayant pour volonté de valoriser cet art oratoire. Pour cette 10^{ème} édition, les lycéens sont invités à s'inscrire dès à présent auprès de leur lycée et ce jusqu'au 27 février. Offrant une tribune d'expression originale, de plus en plus de lycéens participent toutes filières confondues, qu'elles soient générale, technologique ou professionnelle. En 9 ans, plus de 477 élèves de 21 établissements du territoire se sont présentés et 27 ont été lauréats.

Un concours qui valorise la prise de parole

Ce concours vise à primer l'éloquence des jeunes du territoire, il est proposé aux élèves comme un outil pédagogique pour la prise de parole en public.

Le concours utilise comme toile de fond une citation sur un sujet qui intéresse les jeunes en lien avec l'actualité. C'est un éveil à la citoyenneté.

Les candidats sont évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères. Toute note inférieure à dix est éliminatoire pour la phase suivante.



La façon de s'exprimer : 11 points de l'évaluation

Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité de convaincre, le vocabulaire employé et la capacité à se détacher du support écrit.

Le fond : 6 points de l'évaluation

Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.

La présentation : 3 points de l'évaluation

Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Les modalités du concours

La sélection des candidats du concours d'éloquence se fait en trois phases :

Première phase : Appel à proposition des candidats

Les élèves désireux de concourir doivent faire acte de candidature auprès de leur établissement au moyen d'une fiche d'inscription téléchargeable sur le site internet de la Métropole - www.metropole-rouen-normandie.fr .

Deuxième phase : Jurys intermédiaires

Lors de cette phase, un maximum de 80 candidats sélectionnés devront faire face au jury pour un exposé, préparé à l'avance, limité à 6 - 8 minutes. La citation retenue cette année est une phrase de Marcel Proust

« Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs »

Marcel PROUST *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* - 1918



L'exposé des candidats sera présenté devant le jury, organisé par la Métropole et ses partenaires, qui procèdera à la sélection d'un maximum de 16 candidats pour cette deuxième phase.

Ce jury est composé d'un représentant de la Métropole, d'un représentant de la Région Normandie, d'un représentant du Rectorat de l'Académie de Rouen, d'un chef d'établissement, d'un professeur des lycées, d'un avocat et d'un représentant de Nutriset. Il se réunira en trois sessions, les mercredis 20 mars, 27 mars et 3 avril.

Troisième phase : Jury final

Pour cette sélection, chaque candidat prépare à l'avance un exposé de 6 - 8 minutes maximum. Cette année ce sera une phrase de Victor Hugo, tirée des *Misérables*. Elle visera à déterminer les lauréats du concours.

« Rien n'est stupide comme vaincre, la vraie gloire est convaincre. »

Victor HUGO *Les Misérables* - 1862

Composition du jury final

Le jury final se réunira le 22 mai pour désigner les lauréats de cette 10^e édition.



Photo d'illustration - Jury 2018 ©MRN/AA

Ce jury est composé de 10 personnalités :

- Le Président de la Métropole ou son représentant ;
- Le Recteur de l'Académie de Rouen ou son représentant ;
- Le Président de la Région Normandie ou son représentant ;
- Un élu de la Métropole ;
- Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Rouen ou un autre avocat désigné par celui-ci ;
- Le Délégué Régional du Groupe La Poste ou son représentant ;
- Une personnalité qualifiée ;
- Un professeur des Universités (lettres) ;
- Un proviseur ou un professeur des lycées ;
- Un représentant de Nutriset.

Le jury délibère sur la base de l'audition des candidats et au vu des critères d'évaluation. Il sélectionnera au maximum 3 lauréats :

- 1 pour la filière générale ;
- 1 pour les filières technologique et professionnelle ;
- 1 prix « spécial du jury ».



Lauréats 2018 ©MRN/AA

Les prix attribués aux participants et lauréats

À l'issue de la deuxième phase, les candidats admis à se présenter à la phase finale bénéficieront de deux places de cinémas et d'invitations pour des événements ou des manifestations proposées dans les équipements métropolitains.

Les trois lauréats du concours d'éloquence recevront :

- Un trophée ;
- Un prix pour l'établissement d'un montant de 2 500 € permettant à celui-ci de s'équiper d'un outil à visée pédagogique ;
- Un prix en chèques cadeaux pour chaque lauréat d'un montant de 350 € ;
- Un objet cadeau offert par chacun des partenaires de la Métropole.

Dans l'hypothèse où plus d'un lauréat relève du même lycée, l'établissement recevra une seule fois le prix lui permettant de s'équiper de l'outil pédagogique.

En chiffres

21 lycées ont déjà participé
477 élèves en 9 éditions
27 lauréats

Contact

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr



Le concours d'éloquence fête ses 10 ans !

Pionnière il y a 10 ans, la Métropole Rouen Normandie lançait avec ses partenaires, un événement inédit : le concours d'éloquence. Réservé aux élèves des classes de seconde fréquentant les 30 lycées du territoire, c'est devenu un événement incontournable au fil des années ayant pour volonté de valoriser cet art oratoire. Pour cette 10^{ème} édition, les lycéens sont invités à s'inscrire dès à présent auprès de leur lycée et ce jusqu'au 27 février. Offrant une tribune d'expression originale, de plus en plus de lycéens participent toutes filières confondues, qu'elles soient générale, technologique ou professionnelle. En 9 ans, plus de 477 élèves de 21 établissements du territoire se sont présentés et 27 ont été lauréats.

Un concours qui valorise la prise de parole

Ce concours vise à primer l'éloquence des jeunes du territoire, il est proposé aux élèves comme un outil pédagogique pour la prise de parole en public.

Le concours utilise comme toile de fond une citation sur un sujet qui intéresse les jeunes en lien avec l'actualité. C'est un éveil à la citoyenneté.

Les candidats sont évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères. Toute note inférieure à dix est éliminatoire pour la phase suivante.



La façon de s'exprimer : 11 points de l'évaluation

Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité de convaincre, le vocabulaire employé et la capacité à se détacher du support écrit.

Le fond : 6 points de l'évaluation

Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.

La présentation : 3 points de l'évaluation

Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Les modalités du concours

La sélection des candidats du concours d'éloquence se fait en trois phases :

Première phase : Appel à proposition des candidats

Les élèves désireux de concourir doivent faire acte de candidature auprès de leur établissement au moyen d'une fiche d'inscription téléchargeable sur le site internet de la Métropole - www.metropole-rouen-normandie.fr.

Deuxième phase : Jurys intermédiaires

Lors de cette phase, un maximum de 80 candidats sélectionnés devront faire face au jury pour un exposé, préparé à l'avance, limité à 6 - 8 minutes. La citation retenue cette année est une phrase de Marcel Proust

« Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs »

Marcel PROUST *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* - 1918



L'exposé des candidats sera présenté devant le jury, organisé par la Métropole et ses partenaires, qui procèdera à la sélection d'un maximum de 16 candidats pour cette deuxième phase.

Ce jury est composé d'un représentant de la Métropole, d'un représentant de la Région Normandie, d'un représentant du Rectorat de l'Académie de Rouen, d'un chef d'établissement, d'un professeur des lycées, d'un avocat et d'un représentant de Nutriset. Il se réunira en trois sessions, les mercredis 20 mars, 27 mars et 3 avril.

Troisième phase : Jury final

Pour cette sélection, chaque candidat prépare à l'avance un exposé de 6 - 8 minutes maximum. Cette année ce sera une phrase de Victor Hugo, tirée des *Misérables*. Elle visera à déterminer les lauréats du concours.

« Rien n'est stupide comme vaincre, la vraie gloire est convaincre. »

Victor HUGO *Les Misérables* - 1862

Composition du jury final

Le jury final se réunira le 22 mai pour désigner les lauréats de cette 10^e édition.



Photo d'illustration - Jury 2018 ©MRN/AA

Ce jury est composé de 10 personnalités :

- Le Président de la Métropole ou son représentant ;
- Le Recteur de l'Académie de Rouen ou son représentant ;
- Le Président de la Région Normandie ou son représentant ;
- Un élu de la Métropole ;
- Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Rouen ou un autre avocat désigné par celui-ci ;
- Le Délégué Régional du Groupe La Poste ou son représentant ;
- Une personnalité qualifiée ;
- Un professeur des Universités (lettres) ;
- Un proviseur ou un professeur des lycées ;
- Un représentant de Nutriset.

Le jury délibère sur la base de l'audition des candidats et au vu des critères d'évaluation. Il sélectionnera au maximum 3 lauréats :

- 1 pour la filière générale ;
- 1 pour les filières technologique et professionnelle ;
- 1 prix « spécial du jury ».



Lauréats 2018 ©MRN/AA

Les prix attribués aux participants et lauréats

À l'issue de la deuxième phase, les candidats admis à se présenter à la phase finale bénéficieront de deux places de cinémas et d'invitations pour des événements ou des manifestations proposées dans les équipements métropolitains.

Les trois lauréats du concours d'éloquence recevront :

- Un trophée ;
- Un prix pour l'établissement d'un montant de 2 500 € permettant à celui-ci de s'équiper d'un outil à visée pédagogique ;
- Un prix en chèques cadeaux pour chaque lauréat d'un montant de 350 € ;
- Un objet cadeau offert par chacun des partenaires de la Métropole.

Dans l'hypothèse où plus d'un lauréat relève du même lycée, l'établissement recevra une seule fois le prix lui permettant de s'équiper de l'outil pédagogique.

En chiffres

21 lycées ont déjà participé
477 élèves en 9 éditions
27 lauréats

Contact

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr



Le concours d'éloquence fête ses 10 ans !

Pionnière il y a 10 ans, la Métropole Rouen Normandie lançait avec ses partenaires, un événement inédit : le concours d'éloquence. Réservé aux élèves des classes de seconde fréquentant les 30 lycées du territoire, c'est devenu un événement incontournable au fil des années ayant pour volonté de valoriser cet art oratoire. Pour cette 10^{ème} édition, les lycéens sont invités à s'inscrire dès à présent auprès de leur lycée et ce jusqu'au 27 février. Offrant une tribune d'expression originale, de plus en plus de lycéens participent toutes filières confondues, qu'elles soient générale, technologique ou professionnelle. En 9 ans, plus de 477 élèves de 21 établissements du territoire se sont présentés et 27 ont été lauréats.

Un concours qui valorise la prise de parole

Ce concours vise à primer l'éloquence des jeunes du territoire, il est proposé aux élèves comme un outil pédagogique pour la prise de parole en public.

Le concours utilise comme toile de fond une citation sur un sujet qui intéresse les jeunes en lien avec l'actualité. C'est un éveil à la citoyenneté.

Les candidats sont évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères. Toute note inférieure à dix est éliminatoire pour la phase suivante.



La façon de s'exprimer : 11 points de l'évaluation

Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité de convaincre, le vocabulaire employé et la capacité à se détacher du support écrit.

Le fond : 6 points de l'évaluation

Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.

La présentation : 3 points de l'évaluation

Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Les modalités du concours

La sélection des candidats du concours d'éloquence se fait en trois phases :

Première phase : Appel à proposition des candidats

Les élèves désireux de concourir doivent faire acte de candidature auprès de leur établissement au moyen d'une fiche d'inscription téléchargeable sur le site internet de la Métropole - www.metropole-rouen-normandie.fr.

Deuxième phase : Jurys intermédiaires

Lors de cette phase, un maximum de 80 candidats sélectionnés devront faire face au jury pour un exposé, préparé à l'avance, limité à 6 - 8 minutes. La citation retenue cette année est une phrase de Marcel Proust

« Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs »

Marcel PROUST *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* - 1918



L'exposé des candidats sera présenté devant le jury, organisé par la Métropole et ses partenaires, qui procèdera à la sélection d'un maximum de 16 candidats pour cette deuxième phase.

Ce jury est composé d'un représentant de la Métropole, d'un représentant de la Région Normandie, d'un représentant du Rectorat de l'Académie de Rouen, d'un chef d'établissement, d'un professeur des lycées, d'un avocat et d'un représentant de Nutriset. Il se réunira en trois sessions, les mercredis 20 mars, 27 mars et 3 avril.

Troisième phase : Jury final

Pour cette sélection, chaque candidat prépare à l'avance un exposé de 6 - 8 minutes maximum. Cette année ce sera une phrase de Victor Hugo, tirée des *Misérables*. Elle visera à déterminer les lauréats du concours.

« Rien n'est stupide comme vaincre, la vraie gloire est convaincre. »

Victor HUGO *Les Misérables* - 1862

Composition du jury final

Le jury final se réunira le 22 mai pour désigner les lauréats de cette 10^e édition.



Photo d'illustration - Jury 2018 ©MRN/AA

Ce jury est composé de 10 personnalités :

- Le Président de la Métropole ou son représentant ;
- Le Recteur de l'Académie de Rouen ou son représentant ;
- Le Président de la Région Normandie ou son représentant ;
- Un élu de la Métropole ;
- Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Rouen ou un autre avocat désigné par celui-ci ;
- Le Délégué Régional du Groupe La Poste ou son représentant ;
- Une personnalité qualifiée ;
- Un professeur des Universités (lettres) ;
- Un proviseur ou un professeur des lycées ;
- Un représentant de Nutriset.

Le jury délibère sur la base de l'audition des candidats et au vu des critères d'évaluation. Il sélectionnera au maximum 3 lauréats :

- 1 pour la filière générale ;
- 1 pour les filières technologique et professionnelle ;
- 1 prix « spécial du jury ».



Lauréats 2018 ©MRN/AA

Les prix attribués aux participants et lauréats

À l'issue de la deuxième phase, les candidats admis à se présenter à la phase finale bénéficieront de deux places de cinémas et d'invitations pour des événements ou des manifestations proposées dans les équipements métropolitains.

Les trois lauréats du concours d'éloquence recevront :

- Un trophée ;
- Un prix pour l'établissement d'un montant de 2 500 € permettant à celui-ci de s'équiper d'un outil à visée pédagogique ;
- Un prix en chèques cadeaux pour chaque lauréat d'un montant de 350 € ;
- Un objet cadeau offert par chacun des partenaires de la Métropole.

Dans l'hypothèse où plus d'un lauréat relève du même lycée, l'établissement recevra une seule fois le prix lui permettant de s'équiper de l'outil pédagogique.

En chiffres

21 lycées ont déjà participé
477 élèves en 9 éditions
27 lauréats

Contact

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

